

## **1208 Les pépinières des colonies agricoles : l'exemple de Saint Cloud** Version 1 du 23 avril 2006

### **La pépinière centrale du Gouvernement**

*Dès notre installation à Alger, le haut commandement militaire a songé à installer un champ d'expérience pour acclimater et multiplier les espèces qui devaient peupler la campagne algérienne et contribuer à sa mise en valeur. C'est en décembre 1832, sous l'administration du duc de Rovigo, général en chef de l'Armée d'Afrique, que le général Avisard, Gouverneur général par intérim, crée, sur proposition de l'intendant civil Genty de Bussy, « une ferme modèle et un jardin d'essais agricoles pour soutenir la culture des végétaux les plus utiles et auxquels conviennent le sol et le climat de l'Afrique »*

*Il s'agit d'introduire en Algérie les espèces et variétés originaires de tous les points du globe, susceptibles d'accroître les cultures algériennes. On va y poursuivre des essais culturels comparables à ceux que le général Lacrouz avait entrepris dès 1830.*

*Cette « pépinière du Gouvernement » est établie près d'Alger, dans le canton d'Hamma, (NDLR : fièvre en arabe). Il s'agit d'abord d'assainir des terrains marécageux insalubres situés au pied de la colline des Arcades, en vue de les transformer en sol agricole. Dans ce jardin d'acclimatation et de naturalisation on fait des essais de plantations. Le coton, l'indigo, la canne y viennent bien. L'intendant Genty de Bussy essaie de propager la cochenille d'Andalousie dont il établit un dépôt à Alger, gardé par un agent spécial.*

*La situation géographique de la pépinière lui confère un climat exceptionnel. La proximité immédiate de la mer joue au mieux son rôle tampon des oscillations thermiques. La présence de la colline des Arcades s'oppose au siroco desséchant et brûlant en été, et aux courants froids en hiver.*

*Le climat est peu différent dans ses moyennes mensuelles de celui qui caractérise le Sahel d'Alger, mais les températures extrêmes y sont sensiblement diminuées. Le thermomètre ne descend jamais au-dessous de 2° C et ne dépasse que très rarement 35° C.*

*La première période d'activité de cette pépinière dure jusqu'en 1842. Les 2 premiers directeurs, le lieutenant de vaisseau Barnier et le commandant du Génie Bernard, vont s'appliquer à suivre intégralement le programme prévu. Leur activité s'exerce d'abord sur les 5 hectares de l'Hamma, du côté d'Hussein-Dey. Cette superficie se révèle vite insuffisante.*

*En 1837, elle est augmentée de 18 hectares par les Domaines qui achètent plusieurs terrains plus ou moins bien cultivés, sous la vieille fontaine des Platanes. L'établissement devient alors un fournisseur de plants, ce qui lui vaut d'être appelé Pépinière Centrale. La première parcelle de terrain de 5 hectares est qualifiée de Petit Jardin d'Essai.*

*En 1842, M Hardy (NDLR : horticulteur célèbre du Jardin du Luxembourg à Paris et l'inventeur de la poire du même nom) en est le nouveau directeur. Il se préoccupe d'augmenter la fertilité de la superficie cultivée par un meilleur assainissement du sol encore trop marécageux par une protection contre les vents et les grandes pluies. La pépinière reçoit en effet, par infiltration, toutes les eaux des points plus élevés.*

*La terre, dans la composition de laquelle la chaux domine, se calcine par cette humidité surabondante. L'action des vents et des embruns salins provoque des dommages aux cultures. Il la corrige par des abris qui jouent aussi le rôle de clôtures défensives. Les carrés de plantation sont protégés des vents d'ouest par une double rangée de cyprès.*

*Par ailleurs la Pépinière se révèle être un établissement rentable qui bien que livrant des plants à prix modestes dégage un excédent de recettes sur les dépenses de plus de 900000 F en 10 ans. On y déjà fait pour plus de 600000 F de travaux.*

*En 1845, on agrandi la superficie de 8 hectares par achat de plusieurs jardins contigus. Du côté de la mer on trouve dès 1846 une ligne d'agaves puis une haie vive en roseaux, ensuite une palissade en cannes très serrées, de nouveau une haie vive en caesalpinia, enfin trois lignes de cyprès. Avec un tel agencement le but recherché est atteint.*

*En 1846, les eaux de drainage sont collectées dans un tuyau établi d'après une pente calculée de manière à arriver sans effort à la surface du sol et arroser tous les terrains inférieurs. La clôture sud utilise les cyprès, les épineux, les roseaux et cactus. Sa croissance est si rapide qu'en 1847 les Ponts et Chaussées doivent intervenir pour protéger leur domaine routier.*

*La route d'Alger à Constantine, au droit de la Pépinière est assise sur un sol marécageux. Les eaux de pluie ou d'irrigation entretiennent sous la chaussée une humidité constante qui facilite la destruction de l'empierrement par les roues de voitures. Les haies de roseaux et de cactus plantés au droit des fossés de chaque côté de la route, opposent des obstacles à la circulation de l'air et à l'assèchement de la route, qui, chaque hiver, devient impraticable.*

*Mais le problème des irrigations est résolu comme celui du drainage. Les trois norias existantes en 1842 sont remises à neuf, et de nouveaux puits sont creusés qui reçoivent des aménagements comme les rigoles de conduite des eaux remplacées dès 1845 par des canaux en maçonnerie.*

*Hardy va diriger pendant plus de 20 ans la pépinière d'Alger qui va rendre aux colons d'inappréciables services. Il obtient aux diverses expositions de Londres et de Paris, de nombreuses distinctions honorifiques. Hardy a été le maître de M Cordier, colon de la première heure, qui a créé, à Maison Carrée près d'Alger, un établissement agricole de premier ordre.*

*En 1848 a lieu un remembrement par échange d'un terrain enclavé par la Pépinière contre le petit Jardin d'Essai. A cette date, la Pépinière s'étend d'un seul tenant de la route de Kouba, jusqu'à celle d'Hussein-Dey. Plus tard l'Etat achètera par voie d'expropriation des terrains de la colline appartenant à la famille Abd-el-Tif, et la villa Abd-el-Tif sera annexée en 1861 par Pélissier, pour exposer en permanence les produits du Jardin d'Essai.*

### **La pépinière de Misserghin et les autres établissements**

*A 15 km d'Oran, les Beys avaient leur résidence d'été dans un endroit appelé Misserghin, à 15 kilomètres d'Oran, sur la route de Tlemcen. Le gouvernement français y a d'abord établi un camp militaire, qui deviendra la première commune du département. Cailler Félix, Nicolas Marc, élève de Hardy, qui possède une école d'horticulture à Paris, en est démuné par les événements de 1830. Il alors devient jardinier en chef des jardins du château de Villandry sur La Loire.*

*Puis il demande et obtient une concession à Misserghin en vue de former les agriculteurs, et s'occupe des plantations du village. En 1842, il transforme en pépinière les jardins de sa villa mauresque.*

*Il vient à Paris acheter des plants d'arbres fruitiers, fait creuser un bassin dans la propriété pour alimenter ses cultures et construit, à ses frais, une partie de la route joignant Misserghin à Bou Sfer à travers la montagne. En 1851, il cède la pépinière et ses dépendances au Père Abram pour la fondation d'un orphelinat.*

*Dans le reste de l'Algérie des pépinières sont établies en 1847. En 1854, il existera, outre celle d'Alger, 19 autres établissements à Médéa, Miliana, Aumale, Orléansville, Misserghin, Mostaganem, Mascara, Tlemcen, Saint Denis du Sig, Saint Cloud, Tiaret, Constantine, Philippeville, Bône, Guelma, Sétif, Batna, Djidjelli, Biskra.*

### **Les besoins des colonies agricoles de 1848**

*La création des colonies agricoles dans la plaine du Tell écrasée de soleil en été et sans arbres provoque dans l'administration militaire des territoires mixtes une volonté immédiate de plantations d'arbres de toutes espèces pour à la fois abriter les ouvriers parisiens, et leur donner quelques fruits à la bonne saison.*

*Certains colons comme le sieur Maurin (208) souhaite dès le 6 novembre 1848 soit 2 semaines après l'arrivée à Saint Cloud s'y faire livrer gratuitement des plants depuis Lunel (voir correspondance des colons), avec l'accord de Pélissier qui souhaite encourager cette initiative.*

*Néanmoins les méthodes à suivre en France pour développer ces cultures vont sensiblement différer en Algérie et nombreux seront les échecs par manque d'adaptation des directeurs de village au climat et au régime des vents de l'Oranie.*

*Le 11 mai 1849, le GGA invite l'inspecteur en chef des Forêts à demander à ses agents forestiers qui résident à proximité des colonies agricoles de reconnaître dans les limites domaine des colonies, les parcelles de terrain qui pourraient être utile de reboiser « non seulement en vue des produits matériels que les habitants devront en retirer, mais aussi dans l'intérêt de l'assainissement de la contrée »*

*L'inspection Forêts donne le 17 mai 1849 des instructions adressées à ses agents quant aux semis et plantations à effectuer sur le territoire des colonies agricoles, qui vont des reconnaissances et fournir un rapport détaillé contenant tous les renseignements demandés par le GGA. et tout ce que vous jugeriez utile d'y joindre. L'Inspecteur y joint les principes généraux à ne pas perdre de vue.*

*1) dans les reboisements en grand les semis sont généralement préférables aux plantations, non que les récoltes en soient plus certaines mais parce qu'ils sont moins dispendieux. Néanmoins dans les terres humides sur le bord des ruisseaux et ans le voisinage des sources où les boutures de saules et de peupliers doivent infailliblement réussir, c'est à ce moyen qu'il faut recourir toutes les fois que l'on peut se procurer économiquement les boutures dont on a besoin*

*2) dans les terrains arides, les semis doivent de préférence être entrepris vers la fin de l'automne c'est-à-dire aux approches de la saison des pluies. L'expérience a déjà démontré que les semis exécutés au printemps ont en Algérie peu de chances de succès.*

3) en Algérie plus qu'en France, l'abri est nécessaire aux jeunes plants. Il ne faut donc pas se hasarder à exécuter des semis d'essences forestières dans un terrain entièrement sec sans leur procurer l'abri dont elles ont besoin. La précaution de mêler de l'avoine aux grains comme cela se pratique en France serait probablement insuffisante en Algérie si ce n'est, peut être, sous quelques pentes rapides aux expositions du nord et de l'est.

En général des semis en ligne de genêts, cytise, et autres broussailles à croissance rapide et venant spontanément dans le pays devront préalablement être effectuées et ce n'est que quand les broussailles auront acquis une élévation de 4 à 5 décimètres que l'on pourra avec quelques chances de succès entreprendre des semis d'arbres forestiers.

4) pour le choix des essences, il y a toujours d'utiles instructions à tirer de la végétation du pays. Si des essences de quelque valeur existent spontanément sur le terrain à reboiser ou dans les terrains voisins de même nature, c'est à ces essences qu'il conviendra ordinairement de donner la préférence.

Si cette indication manque il y a lieu de se rappeler que le mûrier et le caroubier conviennent aux terres fortes, l'olivier au terrain pierreux, le blanc de Hollande, l'orme, le frêne aux terrains humides, que le pin d'Alep réussit dans presque toutes les pentes d'élévation moyenne, le pin maritime s'installe dans les élévations plus fortes et enfin le tamaris malgré la mauvaise qualité de son bois peut quelquefois être utilement employé au reboisement de terrains voisins des cours d'eau exposés aux inondations et aux affaissements.

Du reste, tout en donnant ces recommandations générales mon intention est de vous laisser entièrement libres d'agir selon vos lumières et votre expérience après une inspection attentive des terrains sur lesquels vous aurez à opérer. Je ne doute pas que, convaincus de l'importance de la mission qui vous est confiée, vous n'apportiez dans votre travail tous les soins qu'il exige et ne fassiez vos efforts pour vous entourer de tous les renseignements qui peuvent vous être utiles.

Outre les détails demandés par Mr le Gouverneur Général, vous devez indiquer dans votre rapport les lieux d'où peuvent être tirées les graines, plantes et boutures nécessaires aux travaux à exécuter. ,

#### **A Saint Cloud**

Le capitaine Bonzon, avec son expérience agricole ne manque pas de se manifester dès le 28 août auprès de Pélissier, soit juste avant sa nomination à Saint Cloud, « les demandes d'arbres que je crois devoir faire concernant le centre agricole sont : pour les boulevards autour du village 320, pour la route d'Oran 91, pour la route de Kristel et de Fleurus 84, pour la place au milieu du village 160, pour border le ruisseau de Gdyel 655 total 2000 plants. »

« Pour répartir entre les colons à raison de 25 à 30 par famille : figuiers, oliviers, amandiers, mûriers, abricotiers en tout 8000 pour 260 familles. Pour la pépinière je demanderai les essences d'arbres dont je fais la numérotation ci-dessus plus quelques autres pour assortiment mais je préférerais des boutures.

Pour Mefessour pour les boulevards, routes etc. 220 mûriers, pour les environs de la mare 300 peupliers, pour diviser entre les colons comme ci contre 2500 plants.

Autre préoccupation : le manque de fourrage. Le 30 Août 1849 il rapporte à Pélissier au sujet de la conservation des prairies naturelles et la création de prairies artificielles. « le centre de Saint Cloud est entièrement dépourvu de prairies naturelles. Il n'est pas possible actuellement d'en créer des artificielles par le seul motif que les moyens d'irrigation manquent totalement.

Le ruisseau de Gdyel prend tous les jours de l'accroissement par les travaux de forage exécutés par mon prédécesseur Chaplain, mais ces eaux sont loin de fournir la quantité nécessaire pour un pareil travail. Quant aux plantations le long des cours d'eau, je demanderai 1000 peupliers pour border le ruisseau de Gdyel. Le 24 Octobre il récapitule pour le subdivisionnaire d'Oran « pour Saint Cloud 8000 fruitiers et 10655 non fruitiers pour Mefessour 2500 et 3620 plants.

Le 27 Octobre Pélissier envoie ses demandes pour a province à Charon « ci-joint l'état récapitulatif des arbres demandés par les directeurs de colonies pour les plantations à effectuer cette année dans la province d'Oran. Le nombre total en st de 65000 repartis comme suit. Non fruitiers, subdivision de Mostaganem et d'Oran,  $17000 / 8000 = 25000$  fruitiers  $28000 / 12000 = 40000$ .

La pépinière de Misserghin ne peut en fournir que 20000 savoir 13800 non fruitiers et 6200 fruitiers. Celle de Mostaganem peut fournir 1397 plants d'arbres et 1000 pieds de vigne. L'Union Agricole du Sig peut céder 8000 plants à raison de 0,50 franc pour arbres non fruitiers et 2000 plants d'arbres fruitiers à raison de 0,70 franc.

Si vous approuvez cet achat, la pépinière d'Alger n'aurait à fournir en arbres à la province d'Oran que 28000 à 30000 arbres, les non fruitiers étant dans la proportion de 3 à 2. Relativement aux essences à fournir on peut à cet égard modifier sans inconvénient les demandes des directeurs.

En général je crois qu'il faut préférer les fruits à noyaux tels que l'olivier, le pêcher, l'amandier aux fruits à pépins. Peut être trouverez vous les demandes des directeurs exagérées mais la vigne réussit très bien dans ces colonies et on ne saurait trop encourager sa culture dans les cantons privés de terre de labour. Nous pouvons du reste tirer les plants de vignes d'El Borg et de Mascara. La solution de cette question de plantations est bien importante pour nous.

### **Le rapport de Hardy**

*En novembre 1849, le GGA demande des conseils pour l'implantation de pépinières dans les colonies à Hardy, directeur de la pépinière Centrale à Alger, en lui communiquant l'assiette définitive des colonies de façon à lui faire préciser les essences qui conviendraient le mieux à telle ou telle localité.*

*Celui-ci s'empresse de lui administrer un véritable cours d'horticulture. D'abord « la réussite des arbres admis en culture n'est pas ici uniquement subordonnée à une question de sol. Elle l'est bien davantage à celle du milieu atmosphérique dans lequel doit s'élever leurs tiges. Et ce milieu est bien loin d'être ici aussi généralement propice à la végétation que la nature du sol algérien.*

*Les lois d'affinité et de pesanteur qui agissent sans cesse pour faire passer l'être vivant à l'état de matière inerte ont beaucoup plus d'énergie ici qu'en France. L'élément de destruction est ici plus puissant que l'élément vivifiant et on peut en voir la preuve dans la pauvreté de la végétation spontanée.*

*Frappé de ces phénomènes, j'ai travaillé pendant plusieurs années à en découvrir la cause afin de pouvoir ensuite en combattre les effets. J'ai consigné le résultat de mes observations dans un mémoire qui a été fourni à l'Institut de France en 1847. Le travail a été de la part de ce corps savant, l'objet d'un rapport qui confirme en tous points ma théorie.*

*Le tout a été imprimé à Alger par les soins de l'Administration et forme une brochure intitulée « Notes climatologiques sur l'Algérie au point de vue agricole ». Dans ce mémoire j'ai établi*

- 1°) que l'Algérie est sous l'influence d'un immense courant aérien qui a sa source au pôle et dont le vent du désert ou siroco est la contrepartie. L'action de ces 2 vents en sens opposé a lieu sur une ligne qui va du Sud / Sud Est au Nord / Nord Ouest.*
- 2) que l'action de ce courant a toujours pour effet la sécheresse et qu'il est la cause de la mauvaise répartition des pluies.*
- 3) qu'en rasant le sol en hiver, et qu'en planant dans les régions supérieures en été, il nuit extraordinairement au développement des petits et grands végétaux.*
- 4) qu'il faut attribuer à l'influence des vents l'état chétif de la végétation arborescente et sa rareté, et que si l'on voit des arbres d'un beau développement, ce n'est que dans les dépressions de terrain et à la faveur d'abri naturel.*
- 5) que l'on peut combattre ces causes nuisibles en massant les plantations et en en formant des digues contre les vents et de les isoler sur la surface des champs en culture ce qui est très nuisible à la production en général.*

*C'est pour avoir méconnu ces lois que l'on n'a obtenues que de si tristes résultats jusqu'à ce jour. Que peut devenir en effet un arbre isolé au milieu de l'aridité des plaines nues livré entièrement à tout ce que le climat a de morbide pour la végétation arborescente ?*

*Depuis que la direction de la pépinière centrale m'a été confiée, j'ai vu sortir de cet établissement près d'un million d'arbres destinés aux plantations sur différents points de l'Algérie. Je n'exagère pas en disant que si l'on en faisait la recherche aujourd'hui on aurait beaucoup de peine à en trouver 1/20 de vivant, et encore de ce vingtième y en a-t-il la moitié de malades et en mauvais état luttant à grande peine.*

*Or il est évident que tant que l'on suivra la même incohérence en culture, on n'obtiendra jamais que des résultats aussi fâcheux. Il ne faut pas se dissimuler que la même défection attend les colons des nouveaux villages s'ils suivent les mêmes errements. Qu'ils plantent à travers leurs champs nus des arbres fruitiers et économiques sans leur créer d'avance les conditions d'abris qu'il leur faut, ils n'obtiendront jamais que des récoltes chétives insuffisantes pour compenser le travail engagé, si toutefois à force de soins ruineux les arbres ne meurent pas.*

*Avant de planter des arbres fruitiers et des arbres économiques, il faudrait commencer par planter des arbres rustiques pour les abriter. Je n'ai cessé de faire cette recommandation aux colons et propriétaires mais ils reculent devant le travail qu'ils considèrent comme inutile ne comprenant pas la question des abris, dont l'influence a de si grands avantages pour les cultures, il y a celle d'un capital créée qui grandit chaque année.*

*Dans l'extrait ci-joint intitulé « des plantations », je fais un exposé succinct de la physiologie des abris. Plus cette théorie sera appliquée à une grande surface, plus ses effets seront grands. Au lieu de les fractionner aux mains de chaque colon autant qu'il y a de concessions, il faudrait faire de ces abris un vaste système ayant action et se coordonnant sur tout le territoire d'une commune.*

*Et si j'avais à faire planter tous les lots d'une commune voici comment je procéderais. Je suppose un territoire de 1200 à 1300 hectares soit de 3500 mètres de côté. Tous les 150 mètres je marquerai la première ligne ouest de chaque abri qui comporterait chacun 10 lignes d'arbres. Il y en aurait 23 ans tout le territoire. Les lignes courraient dans la direction Nord Est et Sud Ouest et seraient diamétralement opposées à la ligne du courant aérien qui va Ouest Nord et Est Sud.*

*Elles courraient d'un seul jet d'une extrémité à l'autre du territoire et elles serviraient de limites naturelles aux allotissements. Le 1° abri serait composé de 2 lignes de cyprès, espacés de 1 mètre sur la ligne. Ce sont eux qui recevraient toute la décharge du vent d'Ouest, les autres abris n'auraient qu'une ligne et chaque ligne emploierait 350 cyprès. Chaque*

abri aurait ensuite 2 rangs d'arbres forestiers espacés de 4 mètres soit par ligne 575 arbres. 2 rangs d'oliviers à 5 mètres soit par rang 700, 2 rangs d'arbres fruitiers à 3 mètres soit par rang 1166. En tout 10 rangs.

La 1<sup>o</sup> année on se contenterait de planter les cyprès et autres arbres verts si le terrain l'obligeait, puis les arbres forestiers rustiques et les oliviers si on pouvait s'en procurer assez. Les mûriers dont les produits ne peuvent s'obtenir ici sans abris seraient plantés la 2<sup>o</sup> année. Enfin la 3<sup>o</sup> année, alors que l'abri commencerait à fonctionner, on planterait seulement les arbres fruitiers. Chaque territoire emploierait 83000 cyprès, 40230 arbres forestiers, 32200 oliviers, 32200 mûriers, 53536 arbres fruitiers total 241256 arbres.

Pour les arbres assez rapprochés sur la ligne tels que les cyprès, les forestiers et les fruitiers on ferait des tranchées continues de 1 mètre de largeur sur 0,5 mètre de profondeur. On ferait des trous de 1,6 mètres en carré pour les arbres écartés de 3 mètres. J'estime que la plantation de chaque ligne demanderait l'une dans l'autre 350 journées moyennes de soldats ou de colons. Il y a 23 abris dont 22 sont composés de 9 lignes et le premier de 10.

En tout 205 lignes à 350 journées chacune feraient pour l'ensemble du territoire 72800 journées dont 40600 pour la 1<sup>o</sup> année, 16100 pour la 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>. Cette méthode présente des difficultés sans doute mais non des impossibilités. C'est principalement une question de main d'œuvre qui pourrait être réglée au moyen de l'armée lorsqu'on le voudrait.

Et je ne pense pas que l'on doive reculer devant ce travail alors que l'état prospère de la colonie en dépend. Je ne voudrais pas cependant que l'armée fonctionne au profit de certains, je voudrais que ceux là qui profitent de son travail aient une redevance à payer à l'Etat pour avances faites, lorsque leur concession sera en rapport.

Et il est bien évident que l'on ne fera en Afrique de bonnes cultures que lorsqu'une armée de colonisation sera spécialement chargée de résoudre la question des plantations et d'irrigation pour le compte des colons. Reste à se procurer les arbres nécessaires. Nous opérons sur une si petite échelle en comparaison de l'immensité des besoins, qu'à la pépinière centrale nous aurions à peine de quoi satisfaire aux plantations d'un seul village chaque année. Il faut avoir recours à des moyens plus puissants.

Je suppose que pendant plusieurs années encore on veuille dans la province d'Alger créer 15 centres de population, cela ferait 15 fois la quantité d'arbres énoncée ci-dessus et qu'il faudrait annuellement 1245000 cyprès, 603750 forestiers, 450000 oliviers, 450000 mûriers, 789000 fruitiers. Total 3618290 arbres.

Voyons l'étendue qu'il faudrait en pépinières pour arriver à cette production. Les cyprès se plantent à raison de 100000 à l'hectare et gardent la pépinière 2 ans donc 24 hectares. Les forestiers à raison de 30000 à l'hectare et garde la terre 3 ans donc 60 hectares, pour les oliviers 80, et pour les mûriers 80, les fruitiers à raison de 40000 l'hectare gardant la terre 3 ans donc 57 hectares total 257 hectares.

Il faut en moyenne 3 hommes par hectare en pépinière soit 771 hommes. Ces 257 hectares seraient répartis en 4 ou 5 endroits à proximité des entres à créer, et là où l'on rencontrerait les qualités requises de sol et la facilité des irrigations.

Ces établissements ne devraient durer qu'une dizaine d'années en moyenne puis être reportés plus loin. On ferait simplement de bons baraquements pour loger le personnel et le matériel. Vous le voyez, Mr le GGA, l'établissement des pépinières nécessaires pour la production des énormes quantités d'arbres qu'il faut en Algérie, ne serait pas bien dispendieux.

### **Les autres essais**

L'Inspecteur des Forêts a demandé à la subdivision de Tlemcen une vingtaine d'hectolitres de glands de chêne vert pour effectuer des semis dans la province de Constantine, ainsi que quelques graines des essences résineuses qui forment le bois des montagnes du sud ouest.

Pélissier est mis à contribution et écrit le 15 décembre à Charon « qu'il espère dans une semaine me faire parvenir les glands. Je les expédierai aussitôt à Philippeville. J'ajouterai à son envoi, 150 kilogrammes de graines d'une espèce de petit pin qui pousse avec une grande vitesse sur les montagnes de Douar Yaya. C'est le seul genre de pin qui croît en abondance dans le territoire de cette subdivision.

Je ne puis vous fixer encore le prix de revient de la récolte de ces graines que j'ai prévu de faire annuellement. La subdivision de Bel Abbès n'étant pas plus riche que celle Tlemcen en essences résineuses, et la vallée de la Mekerra renfermant surtout des pins remarquables, j'ai prescrit de faire une opération semblable et s'il obtient des semences que ne fournira pas ce dernier, j'en expédierai en partie à Philippeville.

Quant à la subdivision de Mostaganem, ses ressources foncières à ses propres colonies. D'après mes ordres, une conférence a eu lieu entre le Directeur des Fortifications chargé spécialement des plantations de ces colonies, et l'Inspecteur des Forêts de la province. Ces messieurs se sont entendus sur les dispositions à prendre pour assurer la réussite des semis en plantations à effectuer cette année des nos colonies.

L'Inspecteur des Forêts fera une tournée dans chaque colonie agricole pour indiquer sur place aux colons les réserves à faire dans leurs taillis, la marche à suivre dans les plantations et les semis. Nous tirerons du sud les glands et les graines comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer ci-dessus.

*Les forêts de Moulay Ammel nous fourniront des oliviers. Les directeurs de colonies sont prévenus qu'ils doivent en faire prendre le plus possible. Nous ferons enfin tous nos efforts pour multiplier les plantations de toutes natures, et je vous prie d'approuver les dépenses extrêmement minimales du reste qui seront nécessaires dans ce but* »

*La récapitulation des plantations d'arbres de l'hiver de 1850 pour les mûriers, forestiers, fruitiers, résineux, et boutures est à Saint Cloud de 700/0 / 400 / 1000 /0, à Mefessour de 176 / 0 /400 / 1000 /0 et à Kléber de 610 / 248 / 120 / 0 / 500.*

### **La lutte contre la dévastation**

*Le gouverneur Charon souhaite aussi conserver les arbres et en empêcher la dévastation dans les territoires militaires, par les colons récupérateurs de bois. Le 31 décembre 1849 il s'en ouvre à Pélissier « quelques colonies possèdent de très beaux figuiers et en grande quantité, d'autres des oliviers, d'autres des bouquets de différentes espèces qui doivent être considérés les uns et les autres comme une des richesses les plus précieuses du centre.*

*Je vous prie de charger le chef des Forêts de votre province d'envoyer dans les colonies des agents sous ses ordres avec mission de visiter tout ce qui existe sur chaque territoire d'arbres à conserver. Chacun de ces agents devra vous adresser dans le plus bref délai possible un rapport succinct sur les résultats de sa tournée et vous proposer les mesures conservatrices qui lui paraissent les plus opportunes. Vous voudrez bien me transmettre le résumé de ces rapports avec vos appréciations éventuelles.*

*Lorsque dans le voisinage d'une colonie on trouvera quelque bois ou forêt à portée des colons, ou déjà exploités par eux pour les besoins du chauffage ou autre, l'inspection de l'agent devra également se porter sur ces bois ou forêts et le rapport indiquera les précautions à prendre pour une exploitation raisonnée et qui sauvegarde l'avenir.*

*Mon intention est que le contrôle du service des forêts s'étende bientôt sur tout ce qui concerne les richesses forestières des colonies agricoles que ces précieuses ressources se trouvent sur le territoire même des colonies ou seulement en dehors mais à proximité.* »

*Par ailleurs le GGA souhaite que l'on recherche des moniteurs horticoles dans la population des colonies. Le 8 Janvier 1850 Bonzon adresse à son subdivisionnaire une candidature. « le sieur Tissier (4), colon de Saint Cloud m'a présenté plusieurs certificats d'aptitude dans cette partie, entre autres un comme ayant été employé à la taille des arbres du jardin des Plantes à Paris. Le sieur Tissier est celui que je crois être le plus apte et capable à remplir les fonctions s'il en accepte les conditions.*

### **Le suivi administratif des plantations des colonies**

*Décidément en verve en ce début d'année 1850, le gouverneur Charon a une réquisition. Le 16 Janvier il écrit à Pélissier que « la question des plantations est une des plus importantes pour l'avenir des colonies agricoles comme pour d'autres localités situées en territoires militaires.*

*L'Etat a fait depuis plusieurs années d'immenses dons gratuits d'arbres tant forestiers que fruitiers. Les pépinières du gouvernement ont continué cet hiver leurs livraisons dans la limite de leurs ressources. Mais il ne suffit pas de recevoir les arbres et même de les planter, il faut surtout les faire réussir. Et c'est sur quoi l'autorité supérieure qui reçoit tous les ans des demandes, et qui tous les ans donne gratuitement des arbres, n'a pas encore été renseignée jusqu'ici.*

*Je désire connaître à l'avenir la marche de cette partie importante de la colonisation. Je vous adresse ci-joint un certain nombre d'exemplaires d'un état qu'auront à vous envoyer après l'avoir rempli tous les directeurs de colonies agricoles. Les têtes des différents paragraphes de cet état m'exemptent de vous donner à ce sujet des explications plus détaillées.*

*Je vous prie de faire connaître aux directeurs qu'ils auront à produire, lorsque le moment viendra de m'adresser leurs demandes pour les plantations de l'automne prochain, un état à peu près semblable indiquant par essences le nombre des arbres qui auront réussi parmi ceux délivrés gratuitement cette année.*

*Veillez me renvoyer les états en question aussitôt qu'auront été réunis entre vos mains, les indications qu'ils doivent contenir. Les plantations par boutures ayant été faites, dans plusieurs colonies par les agents du service forestier, les officiers directeurs ne mentionneront sur leur état que celles opérées par leurs soins. Ils n'auront pas non plus à s'occuper des plantations opérées spécialement par le service du Génie.*

### **La récolte de résineux**

*Le 9 Février c'est à Pélissier d'annoncer une mauvaise nouvelle à Charon « les graines d'essences résineuses que nous avons tirées des subdivisions du sud de la province, sont impropres cette année à la reproduction par suite de l'époque où elles ont été recueillies. Les échantillons que nous avons reçus ne peuvent pas être employées à des semis, la graine est presque partout absente.*

*La capsule qui la renferme est vide soit par l'état trop avancé de la saison, soit par inhabilité des indigènes employés à la récolte. Nous ne pouvons cette année espérer de bons résultats et nous allons nous borner au préalable à l'entreprise des opérations d'assiette et de délimitation des parties à mettre en réserve dans chacun des centres agricoles.*

*L'ouverture des routes de ceinture étant pratiquée, la prohibition rigoureuse d'interdire les bestiaux dans les réserves et d'y faire des coupes de bois bien respectées, les essences qui peuplent actuellement le sol se trouvant ainsi à l'abri des causes qui s'opposent à leur accroissement se développeront sans doute plus complètement et atteindront des dimensions auxquelles n'ont pu parvenir les broussailles mal gardées et mal venantes de ces cantons.*

*Nous aurons ainsi de meilleurs abris pour les semis qui ont pendant leur jeunesse besoin de cette protection contre les vents et les ardeurs du climat. Pour éviter à l'avenir les inconvénients d'une récolte mal faite ou tardive, Mr Cherrier, sous inspecteur des forêts va rédiger une notice sur les soins à apporter dans ce genre d'opération et l'époque où elle doit être entreprise pour chaque espèce de graines.*

*Cette notice avec les annotations de Mr le Directeur des Fortifications, et mes ordres seront adressés à chaque commandant de subdivision et à M les chefs du Génie et des Bureaux Arabes qui pourront d'ailleurs fournir des renseignements utiles prêteront leur concours à cette opération et obtiendront qu'elle s'effectue aux conditions les plus économiques. Avant d'avoir les rapports du service du Génie sur l'ouverture et le tracé des chemins d'exploitation et de délimitation des réserves, il m'est impossible de préciser les dépenses.*

*Pour ne pas être en retard de temps sur la totalité des travaux de repeuplement qui doivent s'exécuter par dixième, nous pourrions, si vous l'approuvez, dès l'automne doubler pour cette fois seulement, le travail et la dépense. Ainsi ces 15000 francs que nous consacrerions à cette opération en 1850 en admettant que les travaux de préparation soient exécutés par les colons.*

*Mais vous savez, Mr le Gouverneur, combien peu il faut compter sur le travail de la part de ces hommes. Je suis presque convaincu pour mon compte que nous serons obligé comme toujours d'avoir recours à l'armée !!! »*

*Le 17 Février, l'Union d'Afrique, pépiniériste de Saint Denis du Sig envoie la facture au Génie pour ses livraisons à Saint Cloud de 80 bellombras, 240 vernis du Japon, 40 mélius, 40 acacias blancs, 300 triacanthos, 140 ormes et micocouliers, 240 mûriers, 60 saules pleureurs, 200 peupliers, 120 amandiers, 80 figuiers, 60 amorphas, 60 cognassiers, 200 vignes, 20 bois de Judée, 100 grenadiers, 40 pommiers. Au total il y en a pour 953 francs.*

#### **La position du GGA**

*Toutes les demandes d'arbres et le budget correspondant sont remontés jusqu'au MNG à Paris. Celui-ci émet l'idée qu'on pourrait, vue la demande, faire venir des plants de France. Hélas la position du GGA n'est pas celle du MNG et il lui en fait part le 28 avril.*

*« vous m'indiquez une combinaison qui vous paraîtrait préférable pour le reboisement du pays et vous m'invitez à faire étudier la question à votre point de vue. J'ai lieu de craindre, que l'économie du projet proposé n'ait pas été bien comprise. Je crois donc devoir l'exposer de nouveau. Il faut des arbres partout où nous construisons des colonies.*

*Les faire venir de loin, c'est augmenter les chances de non réussite notamment par ces 2 motifs que dans les longs trajets, les racines des arbres se dessèchent et s'avariant, et que la difficulté des transports empêche de profiter de la saison propre aux plantations qui est très courte en Algérie.*

*C'est aussi augmenter les dépenses dans une forte proportion. Il faut donc les arbres sur place c'est-à-dire qu'il faut des pépinières locales. Ces pépinières, quel est le mode le plus sur, le plus économique et le plus prompt de les obtenir ? J'écarte la régie qui est un moyen sur, mais rarement prompt et jamais économique. On ne peut les attendre de l'industrie privée livrée à ses propres forces. Les ressources manquent aux colons et le débit serait d'ailleurs trop peu assuré pour qu'aucune tentative sérieuse ne puisse aboutir.*

*On arrive donc forcément à la coopération combinée de l'industrie privée et de l'Etat. Dans quelle mesure la coopération de l'Etat doit elle s'exercer ? dans la mesure nécessaire pour assurer de bons résultats et dans la proportion des efforts des colons afin d'arriver autant que possible à ne récompenser que le travail fait. Un projet déjà soumis à votre approbation pour Sidi bel Abbès me servira d'exemple.*

*Le sieur Rébhun s'oblige à créer une pépinière locale moyennant la concession d'un terrain déterminé et le paiement d'une subvention de 1800 francs par an pendant 4 ans. A l'expiration de la 4<sup>e</sup> année et pendant 10 ans au moins, il livrera les arbres nécessaires à l'administration et aux colons jusqu'à concurrence de 20000 francs par an et au prix de 50 francs l'un. Le paiement de la subvention s'effectuera par trimestre après vérification par l'administration des travaux et plantations exécutés par l'entrepreneur.*

*Il résultera de ce traité s'il est approuvé que moyennant une somme de 7800 francs payée en 4 ans l'Etat recueillera tous les avantages de la création d'une pépinière à laquelle il serait obligé de pourvoir lui-même et qui dans ce cas lui coûterait au moins 4 fois autant. A partir de l'époque où il cessera de payer la subvention, il achètera les arbres qui lui seront nécessaires*

à 50 centimes l'un mais ce prix est certainement inférieur à celui auquel il lui reviendrait s'il les avait obtenus par la voie de la régie.

*Ceci est l'opinion de Mr Hardy qui ne fait qu'une objection fondée sur la crainte que l'entreprise ne soit en perte. Il convient d'examiner dès à présent cette objection, Mr Hardy se basant sans doute sur le prix de revient des arbres produits par les pépinières du gouvernement ne tient pas assez compte de l'énorme différence qui existe entre le travail privé et celui de l'Etat, entre l'entreprise d'un jardinier dirigée et exécutée par lui-même et la régie exécutée par des agents salariés quelquefois bons, souvent mauvais, dont l'intérêt ne stimule pas le zèle d'une manière directe.*

*Cette différence est incalculable et je suis convaincu qu'elle suffit pour expliquer comment en particulier faire des bénéfices là où l'Etat serait en perte. Je reviens au projet. Vous avez remarqué que la subvention ne sera payée qu'après vérification des travaux. J'avais déjà fait ressortir cette condition mais elle vous avait échappé sans doute puisque vous objectez dans votre réponse que rien ne nous garantit le bon emploi des fonds de la subvention si la pépiniériste meurt ou ne réussit pas, nous aurons une dépense en pure perte.*

*Ne payant qu'au fur et à mesure des travaux faits, nous ne courons aucune chance de perte et si le pépiniériste vient à discontinuer par une circonstance quelconque le résultat de son travail reste et un autre peut en poursuivre la complète exécution. Vous voudrez bien remarquer que le nombre d'arbres à fournir à l'Etat peut rester indéterminé comme dans le traité Rehun par exemple où l'on stipule seulement un chiffre maximum.*

*Les quantités sont proportionnées aux besoins, et l'on n'imposera pas aux colons des travaux de plantation, d'irrigation, au dessus de leurs forces. Le projet ne peut avoir un tel résultat, son but est simplement de mettre à disposition de l'Etat et des colons les plants nécessaires leurs besoins.*

*Tel est dans son ensemble le système que j'ai l'honneur de vous soumettre. Il est fondé sur la récompense du travail fait, autant du moins que ce mode d'encouragement excellent en principe est applicable à la situation de certains centres et notamment à celle des colonies agricoles. Comme il résulte peut être de ce qui précède que les objections auxquelles il a donné lieu de notre part, n'étaient pas toutes entièrement fondées, j'espère que vous serez plus disposé à lui faire un accueil plus favorable après un nouvel examen.*

*Je dois cependant pour me conformer à vos intentions examiner celui qui, à première vue, vous aurait paru préférable et que vous avez résumé ainsi : interdiction de 3 ans aux pépinières du Gouvernement d'expédier des arbres dans les colonies agricoles, prime par arbre vivant de 3 ans dans les pépinières privées, prime nouvelle par arbre planté de 2 ans chez les colons,*

*Je ne pense pas que ce système soit de nature à produire de bons résultats dans certaines localités où il existe des colons aisés, telles que Chersell, Tenès, Arzew. Je crois même qu'on pourrait l'appliquer avantageusement avec quelques conditions spéciales à Mostaganem, dont la pépinière n'a rien produit jusqu'à présent et même à d'autres localités où il y aurait avantage à substituer l'industrie privée à l'Etat, mais en ce qui concerne les colonies agricoles, je déclare qu'il est absolument inadmissible par la raison qu'aucun des colons qui s'y trouvent ne possède assez de ressources pour créer une pépinière sans l'aide de l'Etat.*

*Veillez remarquer en effet que le système suppose que la pépinière est déjà établie et qu'elle a 3 ans d'existence. En d'autres termes, de quoi s'agit il pour les colonies agricoles ? D'arriver à la création de pépinières or votre système ne les encourage que longtemps après qu'elles ont été établies et au moment même où elles vont trouver un encouragement bien autrement énergique dans la vente de leurs produits.*

*En résumé le projet que j'ai l'honneur de vous proposer est fondé sur la situation exceptionnelle des colonies agricoles, il doit permettre de réaliser une économie considérable sur les plantations que nécessiteront bien longtemps encore ces nouveaux centres de population, il assure la réussite des arbres, il ne grève l'avenir que pour peu d'années, il favorise le développement de l'industrie privée. A ces divers titres je ne puis qu'insister vivement pour que vous veuillez bien le prendre en considération ». Le MNG va finalement entériner les vues du gouverneur en juin 1850.*

#### **Les négligences dans la transplantation et le transport des arbres**

*Le 7 Mai le GGA décidément très actif sur le sujet s'inquiète auprès de ces 3 commandants de province « les plantations faites à la saison dernière dans les colonies agricoles des 3 provinces ont atteint un chiffre assez satisfaisant. Il vaut mieux en effet planter moins afin d'être plus sûr de donner à ces précieuses ressources de l'avenir tous les soins qui leur sont indispensables pendant les 1<sup>o</sup> années.*

*Les demandes produites à l'automne dernier par les officiers directeurs étaient bien toutes au dessus de ce que les pépinières du gouvernement se tenaient prêtes à fournir. J'ai été obligé de les réduire partout. Ce résultat forcé et qui ne pourrait que se renouveler tous les ans engagera j'espère tous les directeurs à donner leurs soins à l'installation de pépinières locales là où j'ai décidé en principe la création d'un établissement de ce genre.*



*Une autre raison m'a forcé à réduire de beaucoup l'envoi de jeunes arbres pour quelques colonies. J'étais instruit que les trous destinés à les recevoir n'avaient pas été préparés en temps opportun. Cette question est une des plus importantes pour la réussite des jeunes arbres transplantés et je vous prie de la recommander à toute l'attention des officiers directeurs.*

*La saison où nous sommes est l'époque de l'année où les trous doivent être creusés pour les plantations de l'automne prochain. La terre qui recevra et recouvrira les racines a ainsi le temps de subir toutes les influences de l'atmosphère, préparation indispensable.*

*Les officiers directeurs doivent donc aussitôt la réception de la présente circulaire faire creuser les trous pour les mûriers et arbres forestiers qui leur seront délivrés au mois de décembre prochain. Il n'en sera envoyé que dans la proportion des trous ainsi préparés à l'avance. Quant aux colons ils devront disposer leurs terrains de la même manière pour les arbres fruitiers qui leur seront donnés. La même condition sera observée cet égard. Les directeurs devront bien y tenir la main. »*

*Le 18 novembre 1850 une autre doléance sur le même registre est faite par le colonel Tripier, directeur des Fortifications auprès de Pélissier « les pépinières de Mostaganem et Misserghin ont fort peu d'arbres assez avancés pour être transplantés. Cela provient de l'habitude que l'on a jusqu'à présent de prendre les arbres trop petits pour les plantations. Ces arbres périssent presque toujours parce qu'ils n'ont pas atteint assez de force pour résister à l'action de la chaleur. Le service des Ponts et Chaussées s'en plaint.*

*Quant aux arbres que l'on propose de faire venir de la pépinière d'Alger, on a remarqué que tous ceux que l'on a fait venir à jour sont arrivés à destination complètement détériorés parce que on ne les enveloppe pas assez bien et qu'à bord des bâtiments à vapeur on n'a pas assez de soins.*

*Pour éviter des dépenses de plantations et de soins de culture, il me paraîtrait convenable d'établir des pépinières locales seulement pour les 2 espèces d'arbres les plus utiles dans ce pays qui sont le mûrier et l'olivier. Pour la 1<sup>o</sup> espèce on pourrait faire venir d'Alger des pousses de mûriers qui sont très faciles à transporter dans des tonneaux. On en donnerait une certaine quantité aux colons les plus intelligents qui feraient des petites pépinières à condition d'en donner un certain nombre à chacun des autres colons.*

*Quant à la 2<sup>o</sup> espèce, on pourrait en trouver sur les lieux. La pépinière de Misserghin pourra fournir des arbres fruitiers en quantité suffisante mais il conviendrait d'y envoyer Mr de Montferré, inspecteur de colonisation, pour les choisir. Il fixerait en même temps le nombre de pousses de mûriers nécessaires dans les colonies agricoles pour pouvoir en faire la commande à Alger »*

#### **La pépinière de Saint Cloud**

*Le 11 décembre 1849, Le gouverneur Charon fait part au MNG des avantages que doivent offrir pour l'établissement des colonies agricoles l'établissement de pépinières locales. Son intention est de « confier la formation et l'entretien de ces établissements à l'industrie privée c'est-à-dire à un colon qui s'engagerait à accomplir certaines conditions de livraison d'arbres et qui recevrait en retour pendant quelques années une subvention particulière pour l'aider dans sa création.*

*Le MNG a accepté sa proposition mais en restreignant pour le moment à une par Province le nombre des pépinières qui devront être soumises à ce mode d'exploitation. Il le rapporte à Pélissier en juin 1850, « j'ai arrêté sauf meilleur renseignement de votre part que cet établissement sera établi à Saint Cloud ou Mefessour.*

*Je vous adresse ci-joint un modèle de traité à intervenir entre l'administration et le colon qui se présentera pour créer à ses frais et sur le territoire de la colonie dont il fait partie, la pépinière locale dont il vient d'être question. Vous voudrez bien l'adresser au Directeur du village précité, qui après avoir donné à cette pièce toute la publicité nécessaire, vous enverra, établi en double expédition, l'engagement du colon qui aura accepté les conditions proposées.*

*Le contrat ne deviendra définitif qu'après avoir été cautionné par moi. Pour tout prévoir il conviendra je pense que le terrain sur lequel devra être établie la pépinière soit choisi parmi ceux qui appartiennent encore à l'administration c'est-à-dire qui n'ont pas été distribués. S'il y avait lieu de faire quelque échange à cet égard dans la colonie, le Directeur y pourvoirait. Je vous prie de recommander cette affaire à l'attention particulière du directeur de Saint Cloud. «*

*Le 20 Juin les capitaines Yerlès, Pernot, Villerneux et Bonzon directeurs des centres agricoles de Saint Leu, Fleurus, Saint Louis et Saint Cloud se réunissent au centre de Saint Cloud sous la présidence de Mr de Montforé, inspecteur de colonisation, pour examiner attentivement la question de l'établissement d'une pépinière. Ils reconnaissent :*

- 1) que pour le centre de Saint Cloud cette installation est possible, placée dans un espace d'un 1 hectare de terrain, avec un produit de 2000 arbres pour les besoins de ce centre.*
- 2) que la subvention de 1500 francs pourrait être accordée aux pépiniéristes qui acceptent les conditions exigées.*
- 3) que 3000 arbres n'étant pas suffisants pour tous les centres, il est apparu nécessaire d'en former une dans chaque entre pour ses besoins personnels*
- 4) enfin que la quantité d'eau nécessaire pour l'entretien de 3000 arbres absorberait réellement une forte partie de la production du ravin de Gdyl et que le surplus est suffisant pour en obtenir 2000.*

*Ce procès verbal comprend en outre le plan d'une portion de terrain situé sur le versant est du ravin de Saint Cloud proposé pour une pépinière, longeant la conduite d'eau le long de la route de Saint Cloud à Kristel, limitée par la concession Campillo au sud le long de l'oued Gydiel. Il va s'agir maintenant de trouver les personnes compétentes d'une part et intéressées par le projet d'autre part.*

*Et le 6 Août 1850 un procès verbal de réunion entre Mr Banquelon de Montferré inspecteur de colonisation, Pernet directeur de Fleurus, Milliroux directeur de Saint Louis, Bonzon directeur de Saint Cloud, Yerlès directeur de Saint Leu « pour trouver un moniteur d'agriculture dans les 4 centres qui puisse être chargé de l'emploi de pépiniériste en acceptant les conditions du marché ci après. Ils ont entendu Mr Danthoine, moniteur à Saint Cloud qui seul s'était présenté et qui n'a pas accepté le marché. Il a été jugé qu'aucun des moniteurs des 4 centres ne convient. »*

*Le 17 Août 1850 ce résultat est rapporté par Pélissier à Charon « je vous rends compte que le directeur de Saint Cloud a fait toutes les démarches convenables pour trouver un colon de ce village qui voulut accepter les conditions du marché proposé pour l'établissement d'une pépinière dans cette localité.*

*Cet officier nous fit connaître que ses démarches n'avaient connu aucun succès. Les directeurs des 3 autres colonies se sont réunis à lui à effet de savoir s'ils pouvaient dans leurs colonies trouver un colon acceptant ce marché. Le procès verbal ci-joint constate qu'aucun moniteur d'agriculture de s'est présenté pour profiter des conditions du marché.*

*D'un autre côté, le directeur de Saint Cloud pense que la quantité d'eau nécessaire pour arroser les arbres de la pépinière ne pouvait être prise qu'en entraînant de graves dommages aux besoins des colons qui se plaignent de ne pas en avoir abondamment. J'ajouterai que, selon moi, Saint Cloud ne se trouve pas être un point assez central pour l'établissement projeté.*

*Si ces considérations vous paraissent de nature à entraîner une modification de vos instructions, ce que votre dépêche précédente pouvait laisser à croire, je vous proposerai d'adopter le centre de Fleurus comme réunissant les meilleures conditions actuelles pour l'exécution du projet en question. Un colon de cette dernière localité, le sieur Duprat, s'est offert comme acceptant les conditions proposées mais à Fleurus.*

*Il possède quelques ressources, a de l'activité, une bonne réputation et a déjà commencé dans cette localité la création d'une pépinière près d'une ancienne noria située à 300 mètres du village, laquelle ne sert plus aux habitants depuis l'établissement de fontaines et abreuvoirs à l'intérieur du dit village.*

*Le sieur Duprat y a construit une maison, défriché et préparé 4 hectares de terres qui pourraient être employés utilement à l'agrandissement de cet établissement s'il lui est accordé. Le colonel de Montauban, subdivisionnaire, a visité lui-même Duprat accompagné de l'Inspecteur de colonisation de Montferré, du capitaine du Génie Dupouët affecté aux travaux des centres agricoles et enfin de 4 directeurs qu'il avait réunis à Fleurus.*

*Tous, par les motifs décrits plus haut, ont été unanimes sur la préférence à donner à Fleurus, qui, du reste est moins bien partagé peut être que les autres sous le rapport de la qualité de la terre, et trouvera une certaine compensation dans la possession d'un établissement public destiné à leur procurer plus tard des ressources communales.*

*Le sieur Duprat ajoute comme conditions du marché que les plants ou semis lui arriveront à Fleurus au frais de l'Etat. Cette clause ne me paraît pas être de nature à empêcher la conclusion de cette importante affaire, puisque qu'en vertu de votre circulaire de Juillet dernier les colons ont la faculté de faire transporter de France en Algérie aux frais de l'Etat, les objets propres à la colonisation dont ils ont besoin.*

*Si vous ne refusez pas votre approbation à cette proposition je vous prie d'examiner la minute du contrat projeté, que je vous transmets ci jointe et de me faire connaître si elle est conforme à vos intentions, toutes modifications arrêtées. Lorsque vous aurez bien voulu me la faire parvenir avec votre avis et décision, je m'empresserai de faire établir 2 expéditions sous seing privé et je soumettrai ces 2 expéditions à votre signature ainsi qu'il est prescrit dans votre lettre précitée ».*

### **Projets de colons de Saint Cloud**

*Le 28 Janvier 1850, 4 colons écrivent à Bonzon pour lui soumettre leur projet « pour vous prouver que nous n'avons pas d'arrière pensées dans le projet d'association que nous voulons former, nous vous soumettons les moyens de servir que nous avons cherché à réunir pour arriver à un heureux résultat. Les 4 futurs associés sont*

- 1) Leclerc (159) pour le jardinage, les fleurs, les fruits. Il a sur les autres l'avantage d'avoir séjourné 4 ans en Afrique et d'en avoir étudié la culture*
- 2) Labolle pour la vigne, le bâtiment ayant été entrepreneur et dans sa jeunesse jardinier ayant une connaissance spéciale de la taille des arbres et de la vigne*
- 3) Delaporte (70) serait chargé des pansements des chevaux, du soin du bétail et des engrais et au besoin de bâtiment ayant une ? de la maçonnerie*
- 4) Gosselin (280) du labour, des plantations, de la comptabilité et peut aider au bâtiment.*

*Voilà ce qu'ils possèdent : 2000 plants de vigne, 1000 arbres et boutures, 10000 plants de choux fleurs et de choux, 500 plans d'artichaut et d'asperges de France*

### **Le questionnaire du GGA**

*Le nouveau GGA d'Hautpoul, succédant à Charon désire se faire une idée de l'avancée de cette opération de boisement à son arrivée. Le 5 mars 1851, il écrit à Pélissier « dans plusieurs colonies de votre province des pépinières locales ont été créées par les soins des officiers directeurs conformément aux ordres de Mr Charon.*

*Je suis informé que presque tous ces établissements ont été l'objet de soins assidus et intelligents. Les directeurs ont en effet compris que c'était sans contredit, le meilleur moyen d'assurer aux populations la possibilité de se fournir dans l'avenir des arbres qui leur seront nécessaires non seulement pour leurs plantations particulières, mais encore pour les plantations communales.*

*Ces dernières importent à l'assainissement du pays et à l'amélioration du sol. Elles ne sauraient donc être trop multipliées. Ce devra être une des préoccupations les plus importantes des futures communes. Je vous prie de demander à chaque officier directeur, de votre province un rapport circonstancié sur la pépinière du centre qu'il administre. Ce rapport devra faire connaître*

- 1) l'étendue de la pépinière, à quelle distance elle est du village, si elle y est reliée par une route ou un chemin habituellement praticable*
- 2) quelle superficie est déjà aménagée en semis, en plantation de jeunes arbres, quelle autre a été affectée à d'autres usages comme pois de coton, de cochenille, et comme légumes u plantes diverses*
- 3) combien il s'y trouve actuellement de jeunes plants, l'époque à laquelle les livraisons pourront commencer, quelle sera l'importance des premières*
- 4) quels sont les bâtiments déjà existants et le matériel d'exploitation, leur valeur*
- 5) quels sont les moyens d'irrigation déjà acquis ou que l'on pourrait obtenir avec un peu de dépenses*
- 6) enfin quelle serait la voie la plus sûre et la plus avantageuse pour tirer parti de la pépinière créée telle qu'elle existe aujourd'hui et assurant des fournitures régulières et annuelles aux colons en même temps qu'en exonérant si cela est possible l'administration de la surveillance et des dépenses qu'entraîne toujours un établissement public.*

*Un plan de la pépinière locale indiquant par des teintes différentes les diverses affectations du sol devra être joint au rapport précité »*

*A ce questionnaire il est répondu par Bonzon le 17 Juillet 1851 « qu'il existe à St Cloud une pépinière d'un hectare suffisamment irriguée, sans construction ni matériel d'exploitation. Parallèlement et depuis le 24 juin « tout le détachement de la légion est parti de Saint Cloud, même les soldats laboureurs. Or il m'en faut 3 pour la pépinière si on ne veut pas tout voir périr. Ce n'est pas par ordre du major que les hommes ont été retirés mais pour diminuer les exigences du service de support des colons » Une incohérence classique en la matière.*

*Par ailleurs le 26 juillet l'administration civile rapporte que le GGA « appréciant les diverses considérations produites, a décidé que la question de la pépinière de Saint Cloud pourrait être laissée en suspens jusqu'à ce que de plus grandes facilités d'irrigation aient été acquises à son territoire.*

*« Il demande si Mefessour n'est pas dans des conditions meilleures à cet égard. Il a ajouté qu'il désire que cette partie de l'Oranais possède un établissement qui puisse lui assurer chaque année de vastes plantations, besoin plus évident chaque jour par les dégâts qu'y occasionnent les vents d'ouest. Je vous prie de me mettre à même de répondre au GGA d'une manière catégorique. »*

*Le rapport d'activités de Bonzon pour juin indique « j'ai reconnu un terrain très propice à l'établissement d'une pépinière sur la rive gauche du ravin, sur une surface d'un hectare et ½ par 30 mètres de largeur entre la conduite d'eau et le fond du ravin. En cet endroit qui se trouve naturellement abrité des vents on est assuré d'avoir 1,5 mètres de terre végétale.*

*L'irrigation peut être faite sans être préjudiciable aux besoins du village au moyen de petits bassins construits de distance en distance lesquels remplis alternativement donneraient par des robinets l'eau strictement nécessaire pour irriguer. De cette manière il n'y aurait aucune perte d'eau et celle destinée aux colons n'en souffrirait nullement. »*

*Ceci interpelle à la fois l'administration civile d'Oran et le secrétaire du GGA qui le 13 Août 1851, demande à Pélissier de faire étudier cette question.*

*De plus le 20 août le subdivisionnaire de Montauban envoie à Pélissier un rapport de Bonzon qui montre, plan à l'appui que Saint Cloud est la seule des colonies de la subdivision qui jusqu'ici ait pu avoir une pépinière. Motif : ces colonies loin de se trouver comme à Saint Cloud dans une position à se pourvoir d'urgence de ces plantations, ont du d'abord s'appliquer aux soins urgents du défrichement de leurs terrains qui réclamait un travail assez pénible et d'urgence.*

*L'établissement des pépinières nécessite des travaux très longs nécessaires soit pour augmenter la quantité d'eau existante déjà, soit pour amener cette eau jusqu'à l'endroit où se trouvera la pépinière.*

### **La mission de l'inspecteur de colonisation à Saint Cloud**

*Pour en avoir le cœur net, Péliissier dépêche de Montferré, son inspecteur de colonisation à Saint Cloud pour expertiser l'affaire de la pépinière de Saint Cloud. Le 5 septembre celui-ci lui rend compte de sa mission. :*

1) *L'emplacement proposé par le directeur de Saint Cloud est situé à 300 mètres du village, sur le versant Est du ravin où se trouvent les sources. Il est compris entre ce ravin et la conduite des eaux, étant limité à une des extrémités par la concession Campillo et aboutissant au Nord Ouest au 3° regard du conduit.*

2) *Superficie : la longueur totale est de 316 mètres sur une largeur qui varie entre 27, 12, 8 et 3 mètres donnant une superficie de 50 ares. La pente de ce versant est de 18 cm par mètre en moyenne et en certains endroits elle n'est pas moindre de 20, 23 et 29 centimètres.*

3) *Nature du sol : le terrain en est couvert de palmiers nains et de lentisques. La couche végétale est profonde et de bonne qualité mais la pente est trop raide pour que, dans des travaux de terrassement, on y puisse utilement faire des semis et des plantations. Les déblais et remblais ne demanderaient pas une somme moindre de 2500 francs.*

4) *bassins ou réservoirs d'une contenance de 10 mètres cubes chacun coûteraient ensemble 1000 francs. Ce serait donc d'abord et au minimum une dépense de 3500 francs pour la préparation du terrain et l'aménagement des eaux. Il ne serait pas possible de rencontrer un colon ayant les fonds nécessaires pour entreprendre cette opération.*

*En outre nul arboriculteur entendu ne voudrait souscrire aux conditions du cahier des charges, parce qu'il lui serait impossible de les remplir dans un espace aussi restreint et de retirer le moindre bénéfice de son travail car si l'on défalque des 50 ares de superficie, 15 ares pour les allées et l'emplacement des bassins, il ne reste plus que 35 pour le travail utile.*

4) *Résultat probable : l'Etat seul pourrait donc entreprendre à son compte les travaux d'aménagement du terrain proposé et y établir la pépinière à ses frais. Je n'hésite pas à dire que ces dépenses seraient hors de proportion avec les résultats qu'on en pourrait obtenir, fussent ils complets sur tous points et que la quantité d'arbres livrables chaque année n'atteindrait pas le tiers des nécessités du seul village de Saint Cloud.*

5) *Quantité d'eau nécessaire : l'eau nécessaire à l'irrigation est de 60 m<sup>3</sup> par jour à prendre sur les 420 que fournissent les sources, quantité déjà fort insuffisante pour l'arrosage des petits jardins intérieurs du village*

5) *Ancienne pépinière : D'un autre côté est il opportun de donner suite à l'essai de pépinière déjà fait. Examinons ce qu'a produit cette tentative. Crée dans un carré d'un hectares 20 ares, exposé à tous les vents et sans le moindre abri cette pépinière contient aujourd'hui sur un espace employé de 30 ares, 9660 plants provenant de semis ou de boutures dont voici le détail :*

7) *Quantités et espèces existantes : 690 mûriers, 2620 amandiers, 1200 pêchers, 1984 noyers, 1683 figuiers, 320 vignes, 497 peupliers d'Italie, 294 triacanthos, 372 vernis du Japon*

8) *Quantités livrables : aucun de ces plants ne sera livrable avant 3 ans. Ils demandent à être repiqués en lignes, rabattus et greffés.*

9) *Eau employée : pour irriguer cette pépinière il faut prendre toute l'eau du village pendant 3 jours et 2 fois par mois. Les jeunes plants repiqués a des distances convenables demanderont un superficie double au moins et par conséquent une quantité d'eau 2 fois plus grande. Le village sera ainsi privé d'eau 12 jours chaque mois.*

10) *Résultat probable : Cette pépinière ne pourra jamais par les produits compenser la perte qu'elle occasionne aux colons.*

11) *Doit elle être conservée ? Il sera plus convenable de distribuer à l'automne prochain tous les plants qui y existent actuellement, aux colons de Saint Cloud qui les placeront et les logeront dans leurs jardins intra muros et ensuite de ne plus donner aucune suite à cet essai.*

11) *Conclusion pour Saint Cloud : Je suis donc amené à conclure qu'il n'est pas possible d'établir à Saint Cloud une pépinière sans obérer considérablement le Trésor ou sans priver les colons de l'eau qui fait leur principal bien être.*

12) *possibilité de création à Méfessour. Je regarde comme très propice à l'établissement d'une pépinière, les terres qui avoisinent le puits à fleur de sol qui alimente le village. L'eau y étant sortant à très faible profondeur, il serait facile d'y placer des norias qui donneraient une irrigation abondante sans nuire en rien au bien être des colons.*

12) *A quelles conditions ? à ce point de vue la création d'une pépinière n'est pas encore possible dans les conditions ordinaires du cahier des charges pour que l'établissement des bassins, la construction des norias, n'autorisent pas une dépense moindre de 4500 francs par hectare et que les produits ne se fassent pas trop longtemps attendre pour qu'un colon même aisé veuille courir les chances d'une non réussite.*

*Un cours d'eau abondant comme à Sidi bel Abbès appelle la spéculation parce qu'on y voit toutes les chances de succès mais à Méfessour, un pépiniériste n'engagerait son travail et son argent que s'y trouvent puits, norias et bassins tout construits. Poser sur le sol aux frais de l'Etat les premiers éléments du travail pour ensuite les remettre entre les mains des particuliers*

*est le seul système qui à l'endroit des pépinières dans les colonies agricoles de la subdivision d'Oran offre quelque chance de succès mais dans les conditions où se trouve le Trésor je ne saurais conseiller cette mesure onéreuse.*

*13) Conclusions : Ainsi donc à mon avis pas plus à Mefessour qu'à Saint Cloud il n'y a de possibilité d'établir des pépinières sans de grands frais pour l'état car ces 2 villages sont privés de l'élément indispensable au succès qui seule peut appeler les tentatives rémunérées et les efforts des arboriculteurs*

#### ***La nouvelle donne décidée par le GGA***

*Le 30 Septembre 1851 d'Hautpoul écrit à Pélissier «vous n'ignorez pas que les livraisons d'arbres qui seront faites cette année aux particuliers par les Pépinières du Gouvernement ne se seront plus à titre gratuit. Chaque colon devra payer d'après un tarif qui sera bientôt rendu public, tous les arbres tant fruitiers qu'industriels ou forestiers qu'il demandera à cet établissement.*

*Les colons agricoles devront rentrer dès à présent sous la loi commune à cet égard. Cependant pour venir encore une fois en aide à ces colons j'ai décidé ce qui suit. Des arbres pourront être livrés aux colons à moitié prix du tarif. La quantité d'arbres qui sera ainsi accordée à chaque concessionnaire, ne pourra excéder le nombre de trous qu'il a déjà creusé sur sa concession particulière.*

*Le colon devra avoir coopéré dans la mesure nécessaire au creusement des trous pour les plantations publiques. Le colon demandeur devra déposer au préalable entre les mains du directeur le prix ainsi qu'il vient d'être dit plus haut des arbres qu'il doit recevoir.*

*Si la totalité des arbres qu'il aura demandé ne peut lui être fournie, la différence de prix lui sera remboursée. Je vous prie de faire informer les colons de cette décision. Les officiers directeurs vous enverront la nomenclature des arbres demandés aux conditions précédentes par les colons de leurs colonies. Ils vous adresseront en même temps celle des arbres demandés pour les plantations publiques de la saison prochaine.*

*Vous voudrez bien donner ces listes au préfet Préfet en le priant de vouloir bien donner des instructions pour qu'il soit fait droit, par les pépinières de son département et dans la plus large mesure possible aux demandes qui en résulteront. Lorsque tous les arbres destinés aux plantations de la saison auront été reçus dans les colonies, les directeurs verseront au Trésor au titre du chapitre 32 les sommes provenant des versements des colons.*

*Ils vous adresseront ensuite et vous dans les meilleurs délais le nombre des arbres reçus pour les plantations publiques, au compte des colons, le total des versements faits au Trésor pour le compte de ces derniers. .*

*Le 13 Novembre le GGA va ajouter « je vous prie de m'adresser au fur et à mesure que vous les aurez reçues et transmises au Préfet les listes des arbres demandées par chacun des directeurs de votre province pour les plantations publiques, et pour les colons eux-mêmes. Aussitôt l'arrivée de chaque envoi destiné aux colons, les directeurs doivent immédiatement verser au Trésor de montant des arbres distribués à ces derniers selon le tarif arrêté dernièrement par le MNG.*

*Du coup le 19 Octobre de Montauban communique à Pélissier le rapport de l'inspecteur sur les pépinières à créer à Saint Cloud et Mefessour, mais la décision du GGA Gouverneur a changé toute la question des pépinières dans les colonies agricoles « Je ne crois pas devoir commenter le rapport de l'inspecteur dont j'approuve les conclusions en ce qui concerne Saint Cloud mais non en ce qui regarde Mefessour ».*

*Un avis est inséré au Moniteur Algérien du 25 Octobre porte que le MNG, pour rendre moins onéreuse aux colons la suppression des livraisons gratuites d'arbres, a modifié et réduit le tarif des arbres à livrer cette année par les Pépinières du Gouvernement.*

*Par ailleurs MNG pressé par l'état du Budget de la colonisation souhaite la passation au plus tôt des pépinières à l'industrie privée. Le 13 décembre il fait écrire par le GGA aux 3 généraux commandants de province, « plusieurs de ces établissements paraissent en voie de progrès et il serait fâcheux de les laisser dépérir. Je vous prie de me faire connaître quelle a été le résultat des recherches faites pour arriver à la cession de ces pépinières.*

*Je ne doute pas du reste que les directeurs n'aient pris toutes les dispositions nécessaires pour que ce qui a déjà été obtenu de bon et d'utile ne souffre aucun dommage. Ces officiers devront proposer leurs idées sur le meilleur moyen d'utiliser, au profit de la commune et sans charge pour l'Etat la pépinière de leur centre. Vous voudrez bien me faire connaître ces propositions avec vos propres observations ».*

*Enfin pour clore le chapitre des économies, le 26 le GGA envoie une circulaire aux 3 généraux commandants de province et aux 3 préfets. « mes prédécesseurs ont à diverses reprises signalé au MNG les circonstances résultant des lieux et principalement du climat qui s'opposent à la réussite des plantations faites le long des routes en Algérie par imitation de ce qui se pratique en métropole.*

*Personnellement je me suis attaché à montrer l'impossibilité de persévérer dans un système dispendieux et qui depuis 20 ans n'a produit aucun résultat. Conformément aux propositions que je lui ai soumises pour l'organisation nouvelle, l'entretien et la surveillance des plantations publiques en Algérie, le MNG a par dépêche du 10 de ce mois arrêté les mesures suivantes :*

*1) les plantations des 2 côtés ne seront faites par les soins de l'administration qu'aux abords des centres de population et à partie d'une distance de 500 mètres seulement*

*2) dans les endroits les plus éloignés des centres de population, il sera créé de distance en distance sur les voies de communication des massifs de plantation, sous lesquels les voyageurs trouveront un lieu de repos et quand cela se pourra l'eau d'un puits ou d'une fontaine.*

*Des arbres ainsi groupés surtout si l'on choisit bien les essences seront d'un entretien facile et économique. Ils résisteront aux diverses causes de destruction particulières au climat d'Afrique, aux vents par exemple. La surveillance des cantonniers pouvant se concentrer deviendra permanente et prévendra les mutilations occasionnées par la dent des bestiaux arabes.*

*3) contrairement à une opinion qui avait été émise, et qui avait pour effet de confier la direction et la surveillance particulière des plantations publiques à des agents spéciaux, ce service sera maintenu dans les attributions des Ponts et Chaussées, et en territoire militaire du Génie.*

*Seulement Mrs les ingénieurs et officiers du Génie feront choix pour chaque portion de route de bons ouvriers jardiniers qui seront payés provisoirement sur les crédits des travaux jusqu'à ce qu'ils puissent être rétribués sur les mêmes fonds que les cantonniers et qui auront pour mission de présider aux travaux, de procéder à la taille ou à l'élagage des arbres, de surveiller en un mot leur belle venue et leur conservation.*

*4) Enfin, il sera accordé des primes aux propriétaires riverains qui auront exécutés à leurs frais des plantations de bonnes essences le long des routes en stipulant que les primes ne seront délivrées que quand l'avenir des arbres sera assuré. Je vous prie de m'adresser s propositions afin que je puisse faite arrêter le plus promptement possible et ensuite publier le montant de ces primes qui paraissent devoir varier suivant la nature et l'âge des arbres.*

*Il est bien entendu d'ailleurs que l'importance de ces primes devra être calculée avec réserve de manière à ne pas affecter trop sensiblement les crédits alloués pour subventions aux colons sur lesquels d'après les instructions du Ministre, elles seront imputées.*

*En ce qui concerne la constatation et la répression des débits il n'est pas douteux que l'application des articles 106 et 112 des décrets du 16 Décembre 1811 et les articles 445, 446, 449 du Code Pénal ne soit suffisante pour prévenir ou punir toute dévastation.*

*Mais il faut pour cela que les agents de l'autorité prêtent un concours actif aux Ponts et Chaussées et au Génie. Il convient donc de porter à la connaissance des fonctionnaires et agents dénommés dans les articles 106 et 112 du décret précité, les dispositions de ce décret en les invitant à se pénétrer des devoirs qu'ils ont à remplir.*

*Je désire que les diverses mesures ne tardent pas à être appliquées dans l'étendue du territoire que vous administrez. Je vous prie de prendre des mesures en conséquence et de me rendre un compte détaillé de leur exécution. »*

*Le 27 Octobre 1852 le GGA Randon confirme ses vues aux généraux et préfets des 3 départements « ma circulaire de décembre dernier vous a fait connaître les diverses mesures à prendre pour organiser sur d'autres bases entretenir et surveiller les plantations publiques. Je vous y exprimais le désir que ces dispositions nouvelles fussent appliquées sans retard dans l'étendue de votre circonscription administrative.*

*J'aime à croire que vous avez donné à cet effet les ordres nécessaires et que tout est prêt pour la mise en pratique du système dont il s'agit. Il ne me reste plus pour ce qui me concerne qu'à faire régler le taux des primes qui seront allouées pour les différentes essences d'arbres plantées. Cette question est à l'étude et recevra prochainement une solution que j'aurais soin de vous notifier.*

*En attendant il convient de se préoccuper des plantations publiques qui vont être effectuées cette année soit aux abords des centres de population soit dans des endroits plus éloignés qui par la nature et la situation des lieux l'abondance des eaux etc. seront jugés à la création de massifs. Déterminer ces endroits d'une manière judicieuse exécuter en temps utiles les travaux préparatoires tels que l'aménagement du terrain, le creusement des trous ce sont là les précautions essentielles et que vous avez à recommander expressément aux divers agents qui en sont chargés.*

*Mais indépendamment de ces précautions il est un principe général à l'observation duquel on ne saurait trop tenir la main surtout dans les colonies. Le grand inconvénient du système auquel on a renoncé consistait comme vous le savez à multiplier outre mesure les plantations et à les abandonner ensuite à elles mêmes faute de pouvoir les soigner toutes et partout.*

*Le nouveau système dans lequel nous entrons consiste à planter moins mais avec discernement et seulement dans les endroits et avec les sujets qui offrent des chances certaines de réussite. C'est le moyen de diminuer les dépenses de plantations tout en augmentant leurs résultats. Je vous invite à donner dès à présent des instructions dans ce sens et à veiller à ce qu'elles soient ponctuellement exécutées.*

**Sources CAOM**

*Série ALG, Oran, 1M/8 directeurs, Saint Cloud 1M/22, Kléber 1M/19, Renan 1M/21*

*Série ALG, GGA, colonisation Saint Cloud 1L/105, 25L/179, 25L/311, Kléber 1L/93, 16L/2 25L/122, Renan 1L/106, 25L/172, 25L/296*

*Série FM, F80*

*F80/1157, 58, 59, 60 colonisation affaires diverses*

*F80/1307 rapports sur la province d'Oran*

*F80/1317 rapports des directeurs, créances de graines*

*F80/1332 à 1337 colons*

*F80/1411 rapport des inspecteurs d'Oran*

*F80/1412 idem*

*F80/1413 rapports pour GGA*

*F80/1423 rapports sur la province d'Oran*

*F80/1792 rapport de la CCIA*

*FONTANILLES Saint Cloud colonie agricole*